

L'accès au studio :

- ❖ L'utilisation du studio est autorisée à toute personne à jour de sa cotisation, connaissant les bases de son fonctionnement et ayant suivi le stage d'initiation.
- ❖ La procédure de réservation est identique à celle de l'utilisation du Labo, à savoir:
 - S'assurer de la disponibilité du Studio aux horaires souhaités (voir les sites WEB :
 - www.gaphe.art rubrique : Agenda / Agenda LABO-STUDIO
 - <https://calendar.google.com/calendar/embed?src=gaphereservation%40gmail.com&ctz=Europe%2FParis>
 - Envoyer un e-mail à laurence.brandt@gmail.com en précisant nom et prénom du photographe et les horaires désirés pour la séance.
 - Après confirmation de votre réservation par e-mail, le créneau horaire choisi vous est imparti.
 - Pour la mise à disposition des clés, se référer à l'annexe 1 du règlement Labo.

Le fonctionnement du studio :

- ❖ Pendant la séance il faut s'assurer qu'aucun flash ne soit utilisé dans le couloir afin de ne pas déclencher de façon intempestive ceux du studio et de ne pas les endommager.
- ❖ Pour dérouler ou enrouler les fonds, il faut utiliser la télécommande rangée sur une étagère et la remettre en place en fin de séance.
- ❖ Pour déplacer le flash situé en hauteur sur un trépied, il faut auparavant augmenter la stabilité de l'ensemble en descendant la barre télescopique supportant le flash.
- ❖ Pour épargner le matériel, le(s) modèle(s) et le photographe, la durée maximale d'une séance est limitée à 3 heures.
- ❖ Après chaque séance il est indispensable de remplir une check-list dans le classeur afin de garantir au prochain utilisateur la parfaite fonctionnalité du studio (voir annexe 1).

Important :

- ❖ Chaque Gapheur doit respecter et faire respecter la propreté et le rangement de base du studio (voir annexe 2).
- ❖ Chaque Gapheur utilisant le studio régulièrement s'engage chaque année soit à montrer quelques œuvres au cours des séances libres soit à présenter des photos de studio aux concours fédéraux.
- ❖ Si un Gapheur dérogeait à une des deux obligations précédentes son autorisation d'utilisation du studio pourrait être suspendue par le conseil d'administration du Gaphe.
- ❖ **Il est recommandé de demander une autorisation d'utilisation des photos (voir annexe 2). La responsabilité du GAPHE ne pourra être en aucun cas engagée.**

N.B. : L'utilisation du studio est soumise à l'acceptation de ce règlement

Il est formellement interdit d'utiliser le studio à des fins commerciales

Annexe 1

Check list de fin de séance

- Date de la séance :
- Nom et prénom du Gapeur :
- Fonds de studio enroulés correctement, moteurs débranchés :
- Flash arrêtés, prises débranchées :
- Déclencheur rangé dans sa boîte (émetteur+récepteur) :
Récepteur en mode OFF :
- Accessoires remis en place selon l'annexe 4 :
- Nettoyage du local avec l'aspirateur (rangé dans le vestiaire) :
- PC portable débranché et rangé dans la sacoche :
- Problème pendant la séance : Responsable prévenu :

Remarques :

En cas de problème joindre Laurence Brandt au 06 01 20 16 65

Annexe 2

AUTORISATION D'UTILISATION

Je soussigné nom _____ prénom _____

Adresse _____ téléphone _____

Code postal _____ ville _____

Donne à nom _____ prénom _____

L'autorisation de reproduire et/ou de diffuser les photographies réalisées par lui et me représentant. (descriptif des clichés, titre lieu et date de la séance de prise de vues ou copie signée et datée par mes soins figure ci joint) .

-
- Pour tous usages, y compris publicitaires et commerciaux.
 - Publication dans tous journaux et revues.
 - Concours
 - Publication sur Internet
 - Exposition
 - CD-Rom commercial
 - Autres cas à préciser _____

Cette autorisation est valable pour une durée de _____ année(s)*

A compter du _____

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de ces photos ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

Le photographe s'engage à me donner un tirage des photos de mon choix prises durant cette séance et m'autorise à en faire libre usage, sous réserve du respect de ses droits d'auteur.

A _____ le _____

Signature du photographe

signature du modèle

* Eviter les autorisations vagues ou à durée indéterminées, car elles sont contestables

Annexe 3

Rangement de base du studio

Il est impératif de laisser le studio dans cette configuration après chaque séance.

